

direction informatique >>>

Son parcours

En 2002 : DESS en marchés publics, délégations de service public, actes, biens et contrats des collectivités publiques

Fin 2002 : étude juridique des sous-sols au département du Rhône.

En 2003 : juriste à la direction des marchés publics de la Ville de Lyon.

Début 2004 : acheteur à la direction des achats de la Ville de Lyon.

Depuis juin 2004 : juriste en marchés publics informatiques et responsable Cnil à la DSI de la Ville de Lyon.

Ses conseils

Ne pas avoir peur de la technique. Savoir s'ouvrir et s'enrichir pour comprendre le contexte, faire beaucoup de formation continue, beaucoup lire.

Etre à l'écoute de son interlocuteur. Poser des questions même si elles semblent stupides. Reformuler les réponses pour éviter les quiproquos.

Se montrer pragmatique. Ne pas faire du droit pour faire du droit. Tout en restant dans la légalité, essayer de trouver des compromis acceptables.

L'AVIS DU COACH

Annie Cattan,
directrice associée
du cabinet Pragmaty,
et ex-DSI



Se mettre au service des opérationnels

Etablir une alliance avec les informaticiens. En allant à leur rencontre, Nahed fait l'effort de vaincre ses appréhensions et d'essayer de comprendre la substance des contrats que la DSI passe avec les fournisseurs. Elle n'hésite pas à poser des questions. Cette confiance construite au quotidien est un atout pour que chacun, dans son métier, soit plus efficace.

Résoudre rapidement les difficultés. Nahed doit être celle qui aide à résoudre les blocages, qui éclaire les prises de décisions, et non pas celle qui étouffe le développement et l'innovation en abusant du principe de précaution. Elle peut proposer d'inscrire des parades préventives dans les marchés, et doit tenter de réduire les délais de contractualisation si pénalisants pour les projets.

Etre pédagogue sans donner des leçons. Pour faire comprendre les risques liés à des marchés mal ficelés ou l'importance des données à caractère personnel, il faut se montrer pragmatique. Organiser régulièrement de courtes séances de formation à l'attention des responsables en leur présentant des cas concrets et les leçons à en tirer est l'occasion de consolider le capital confiance. Et de résoudre ensuite plus facilement les éventuels problèmes.

SI ÇA VOUS TENTE...

Quels sont les profils concernés ?

Les juristes peuvent suivre une spécialisation sur le droit de l'informatique ou apprendre sur le terrain. Les informaticiens sont aussi de bons candidats car ils ont déjà la compétence TIC. Ils ont la possibilité de suivre un cursus sur le droit des contrats ou la protection des données à caractère personnel. Selon Christiane Féral-Schuhl, présidente de l'Association pour le développement de l'informatique juridique (Adij), le passage d'un monde à l'autre est souvent plus facile pour les informaticiens que pour les juristes qui ont du mal à s'approprier la culture projet.

Comment se former ?

Il existe de nombreuses formations universitaires spécialisées – masters notamment – aussi bien pour les juristes que pour les informaticiens. Le site de l'Adij à lui seul en recense plus d'une trentaine à travers la France. Indépendamment des formations diplômantes, pour une première sensibilisation, il est possible de suivre des modules de formation continue de quelques jours. Des structures comme l'AFCDP (Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel) ou Cyberlex, qui regroupent juristes et informaticiens, peuvent être une source d'information. Les cabinets d'avocats spécialisés dans les TIC sont une autre piste.

Est-ce courant de trouver des juristes dans les DSI ?

Non. Si une ou plusieurs personnes du service juridique sont dédiées aux problématiques TIC, il est rare que des juristes travaillent directement dans une DSI. Pourtant, y être intégré leur permet de connaître les mécanismes d'un projet informatique et les informaticiens les consultent plus volontiers avant de signer des contrats avec leurs fournisseurs.

non dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

De l'incompréhension à la maîtrise des concepts

« Pour moi, l'informatique n'est plus barbare ! Il faut toujours évoluer, aller vite, et c'est très motivant », se réjouit-elle. Pourtant, avant de venir à la DSIT, elle était totalement imperméable à la discipline. « Je n'y comprenais rien. Je m'intéressais au droit et à

l'art. » Elle est venue attirée par l'aspect protection des données à caractère personnel, mais elle a dû ensuite acquérir les fondamentaux du droit de l'informatique et de la propriété intellectuelle et, dans le même temps, maîtriser les concepts et le vocabulaire utilisés quotidiennement par les informaticiens de la DSIT. Six mois lui ont été nécessaires pour s'adapter à ce nouvel univers. ■

CLAIRE CHEVRIER